

La mission posthume
DE LA
bienheureuse Jeanne d'Arc

ET

LE RÈGNE SOCIAL
DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

MGR DELASSUS

ÉDITIONS SAINT-REMI

– 2007 –

**LETTRE DE SON ÉMINENCE
LE CARDINAL MERRY DEL VAL
SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE SA SAINTETÉ PIE X**

Dal Vaticano,
le 4 mars 1914.

Monseigneur,

Le Souverain Pontife a eu pour très agréable l'hommage que vous lui avez fait de votre récent ouvrage intitulé « La mission posthume de Jeanne d'Arc et le règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ ».

Justement frappé des graves et réconfortantes paroles prononcées par Sa Sainteté en une circonstance mémorable, vous avez pris à tâche de les développer et de les mettre en lumière par une série de considérations également consolantes pour votre foi et votre patriotisme. Vous y montrez une clairvoyance et une sûreté de vues qui font de votre livre une contribution précieuse au relèvement moral de votre pays. Le Saint-Père vous en félicite et vous accorde de tout cœur la Bénédiction Apostolique.

Je vous remercie de l'exemplaire que vous m'avez gracieusement offert, et vous renouvelle, Monseigneur, l'assurance de mes sentiments dévoués en Notre-Seigneur.

R. Cardinal MERRY DEL VAL.

CHAPITRE XVI.
IDÉE FONDAMENTALE
DU ROYAUME DU CHRIST
OU DE LA CIVILISATION CHRÉTIENNE.

Le règne de Dieu dans la société c'est l'esprit de l'Évangile gouvernant les peuples, informant leurs institutions, leurs lois et leurs mœurs. En un mot, c'est la civilisation chrétienne substituée à la civilisation païenne.

L'antiquité n'avait pas une civilisation véritable car elle ignorait la pensée que Dieu avait eue en appelant l'homme à l'existence. Elle ne connaissait point le but de la vie humaine et par suite, ignorant la fin de la société, elle ne pouvait aider à l'atteindre, ce qui est le propre de la civilisation.

Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a appris que la courte vie dont il nous est donné de jouir ici-bas n'est pas la vraie vie, celle pour laquelle nous avons été créés. Il en est une autre dont nous devons jouir éternellement. La vie présente est la préparation à cette vie éternelle, qui ne sera rien moins qu'une participation à la vie divine par toute l'assemblée des saints.

La communauté imparfaite que constituent ici-bas entre les hommes les diverses sociétés n'est qu'une ébauche de l'unité parfaite et indestructible qui se forme peu à peu, dans les cieux par l'adjonction journalière dans le sein de Dieu de tous ceux qui quittent ce monde parés de la grâce sanctifiante, riches des vertus qu'ils ont acquises aux combats de ce monde. Les œuvres civilisatrices des peuples les plus dociles à l'impulsion de la Providence, les sacrifices des âmes les plus généreuses, les grandes actions des esprits les plus illustres contribuent, avec les efforts les plus insignifiants des plus humbles, à perfectionner de jour en jour l'ornement de la cité future. Quiconque accomplit sa tâche terrestre, si modeste qu'elle soit, en union avec le Seigneur, appartiendra non seulement par sa personne mais par ses œuvres à ce royaume de Dieu dont la

société d'ici-bas n'est qu'un commencement, une ébauche. C'est d'ailleurs ainsi que le divin Maître l'a présenté dans l'Évangile.

Il suit de là que la fin-dernière de toute activité humaine, aussi bien celle des États que celle des individus n'est autre que celle vers laquelle notre destinée religieuse nous guide. Sans doute, la fin immédiate et directe des sociétés civiles est le bien commun temporel. Or, le bien temporel, c'est la sécurité de l'État ; la santé, l'intégrité, la liberté des personnes ; la possession des biens matériels qui rendent la vie possible et agréable, et encore la science en tant qu'elle perfectionne l'intelligence et procure la puissance sur la matière.

Mais les biens de la vie présente ne sont point suffisants. *Non satiatur oculus visu*, s'écria saint Paul à la suite de l'Ecclésiaste¹, *nec auris auditu impletur*. L'expérience générale quotidienne et l'aveu du genre humain montrent que les biens temporels ne peuvent combler les désirs de l'âme. Elle aspire aux biens supérieurs que procurent la morale et la religion. De là, il suit, premièrement, que le bien temporel ne doit pas empêcher le bien éternel, ni l'ordre civil, l'ordre religieux. Mais ce rapport négatif qui consiste dans la non opposition à l'ordre moral et à l'ordre religieux, n'est pas la seule obligation de la société civile ; elle doit de plus aider à l'acquisition des biens spirituels au moins dans les limites où son concours est nécessaire. Car tout doit être subordonné à la fin-dernière de l'homme par cela seul qu'elle est la fin-dernière.

Il n'est donc pas laissé au bon plaisir de l'État de favoriser ou de ne pas favoriser l'acquisition des biens spirituels. Il viole son devoir s'il se tient neutre à l'égard des intérêts religieux de ses sujets et surtout s'il s'y oppose. L'État chrétien doit surveiller l'exécution de la loi de Dieu d'où dépend le salut des âmes et le salut du monde.

Cette fonction sublime à laquelle il s'adonne, à cause de Dieu, lui vaut d'être revêtu de son autorité pour faire exécuter ses volontés. C'est une fonction religieuse qu'il assume, et en

¹ Is., 8.

retour il reçoit une part du respect et de l'obéissance dus à Dieu lui-même.

Outre l'honneur il trouve en cette conduite sa sécurité. La sécurité vraie et solide n'est ni dans les armes ni dans la prudence politique, mais dans l'ordre voulu de Dieu, établi par Dieu.

Donc, en résumé et comme conclusion, si la fin immédiate et directe des sociétés civiles est le bien commun temporel, sa fin complète va au delà. Le bien temporel doit être subordonné au bien spirituel dans la société comme dans l'individu, par la raison que la fin immédiate est nécessairement subordonnée à la fin dernière. C'est pourquoi l'ordre civil en ne s'opposant point à l'ordre religieux, en ne mettant point obstacle à son action et à son efficacité, en lui prêtant au contraire aide et appui, en procurant à l'Église les secours dont elle a besoin, accomplit son devoir qui est de ne point ignorer que l'homme a une âme immortelle, et que cette âme ne doit point être entravée dans sa marche vers ses destinées éternelles ce qui serait le léser dans les droits les plus précieux.

Ces notions étaient nécessaires pour se faire une juste idée de ce que doit être le règne de Dieu ici-bas, ce que doit être la civilisation chrétienne elle doit procurer le bien commun temporel et en même temps favoriser l'acquisition des biens éternels.

La plus vaste et la plus belle de toutes les sociétés antiques s'achevait par les dernières déceptions qu'avait causées au genre humain l'ignorance de ses destinées éternelles, lorsque le christianisme apporta au monde la solution lumineuse et manifeste du problème social *L'homme est fait pour l'État ; le citoyen est fait pour la patrie*, avait dit l'antiquité. *L'homme est fait pour Dieu*, répondit le christianisme.

Le paganisme, ignorant la nature de l'homme et sa destinée supérieure, n'envisageait en lui que le citoyen en face de la cité ; et disait avec raison à son point de vue « L'homme est

fait pour l'État, la partie pour le tout, l'individu qui passe pour la société qui lui survit. »

Il n'était aucun citoyen qui eût une existence morale non déterminée par les intérêts ou les caprices de l'État. Le but de l'existence était atteint dès qu'on avait contribué à la grandeur de la patrie. On disparaissait ensuite dans le gouffre du tombeau, dans la mort.

Cette conception de la vie humaine et de la société humaine explique la *République* du « divin Platon ». Cette république ignore le droit de l'homme à la vie, mort à l'enfant mal venu, mort au malade. Elle voit dans la famille un organisme inutile et même gênant, parce qu'elle constitue une société particulière ayant des intérêts distincts de ceux de la société publique. La propriété individuelle est un autre obstacle à la vie commune, la République s'en débarrasse en proclamant la communauté des biens. La poésie est expatriée parce qu'elle constitue une force libre que l'État ne peut subjuguier ni asservir.

Pour Aristote aussi c'est un axiome que le citoyen appartient à l'État. Les parents qui ont le droit de tuer leur enfant n'ont pas celui de l'élever, c'est l'État qui est le grand et unique éducateur.

N'est-ce point à cela encore, à tout cela aussi, que tend notre République, depuis qu'elle a divorcé avec l'Église, avec Dieu ?

Notre-Seigneur Jésus-Christ est venu dire « *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu* ». Cette parole contenait la plus grande révolution qui se soit produite dans les annales du monde. Elle reconnaissait à l'État les droits qui découlent de sa fin propre ; elle proclamait d'autre part les droits de Dieu sur l'homme et l'obligation où est l'État de les respecter.

Parce que nous avons des devoirs imprescriptibles envers Dieu et une destinée personnelle antérieure et supérieure à celle de la collectivité, l'État ne peut plus revendiquer sur nous les droits qu'il s'arrogeait dans l'antiquité païenne. *L'homme moral* ne relève que de sa conscience et de Dieu, et la mesure de sa dépendance à l'égard de Dieu est la mesure de son

indépendance vis-à-vis de César. En proclamant dans le monde les droits de Dieu sur l'homme, l'Évangile y introduisit en même temps les droits de l'homme au regard de l'État.

Là révolution, qu'appelait la parole du Christ, ne se fit point du jour au lendemain. Elle n'est point achevée aujourd'hui après dix-neuf siècles. Un regard rapide sur les entraves qu'elle a rencontrées, le chemin qu'elle a parcouru, le point où elle est arrivée, nous dira quelle est, à l'heure actuelle, la mission que la sainte Pucelle est appelée à accomplir de nos jours.

CHAPITRE XXIV.
LA FRANCE ACCEPTE
SA MISSION.

Dès les premiers jours, la France' comprit ce que Dieu demandait d'elle. Elle le témoigna d'abord dans la loi salique dont voici le premier prologue

« L'illustre nation des Francs, *constituée par la main de Dieu*, forte dans la guerre, ferme dans les traités de paix, profonde dans le conseil, d'une noble stature, d'une beauté primitive de sang et de forme, pleine de courage, de promptitude et d'élan, *convertie récemment à la foi catholique, et exempte d'hérésie* ; lorsqu'elle était encore dans l'état barbare, cherchant la science sous l'inspiration de Dieu, désirant la justice et gardant la piété selon ses mœurs, dicta la *loi salique* par l'organe des grands, ses chefs élus parmi plusieurs, du nom de Wisogast, Bodogast, Salegast, Wodogast, lesquels, dans trois assemblées réunies aux lieux appelés Salachem, Bodochen et Widochem... après avoir discuté soigneusement les origines de toutes les causes et traité de chacune en particulier, décrétèrent le jugement suivant

« Mais dès que, par la grâce de Dieu, le roi des Francs, grand et invincible Clovis, eut reçu le baptême catholique, ce qui ne convenait plus dans le pacte fut lucidement corrigé tant par le roi vainqueur que par Childebert et Clotaire. « *VIVE LE CHRIST QUI AIME LES FRANCS* » ! Que le Seigneur Jésus-Christ garde leur royaume et remplisse les chefs de sa lumière et de sa grâce ; qu'il protège leur armée, soutienne leur foi et accorde à leur piété la joie, le bonheur, la paix et la durée de leur domination !

« C'est cette race d'hommes, en effet, qui, peu nombreuse encore, mais vaillante et forte, secoua dans les combats et rejeta de sa tête le joug si dur des Romains ; ce sont les Francs qui, après leur admission au baptême, recherchèrent et

couvrirent d'or et de pierres précieuses les corps des saints martyrs que les Romains avaient mutilés par le fer, livrés aux flammes ou jetés aux bêtes féroces pour être dévorés. »

Un peu plus tard, l'Église de France demanda, dans l'oblation même du saint sacrifice, la grâce pour les Français de toujours faire les œuvres que sa vocation lui impose

« Dieu tout-puissant et éternel, qui, pour servir d'instrument à votre divine volonté dans le monde, et pour le triomphe et la défense de votre sainte Église, avez établi l'empire des Francs, éclairez toujours et partout leurs fils de vos divines lumières ; afin qu'ils voient ce qu'ils doivent faire pour établir votre règne dans le monde, et que, persévérant dans la charité et dans la force, ils réalisent ce qu'ils auront vu devoir faire. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ¹... »

Ce n'est pas seulement au saint autel que la France portait ce sentiment inné de sa sublime mission. Dans l'une de ses chansons de geste, elle se glorifiait de ce que Dieu eût fait couronner par les anges son premier roi pour être son sergent.

*Le premier roi de France fit Dieu par son command,
Couronner à ses anges dignement en chantant,
Puis le commanda être en terre son sergent.*

Dans le mystère d'Orléans, elle-même se définissait ainsi

*C'est le royaume qui soutient la Chrétienté et la
maintient !*

L'un de ses dictons marquait la nécessité de l'union du sacerdoce et du roi, ou, comme on dit aujourd'hui, de l'Église et

¹ Cette prière est tirée d'un missel du IXe siècle, qu'on fait remonter jusqu'au VIIe siècle. (Dom Pitra, *Histoire de saint Léger*, Introduction, p. XXII.

de l'État, pour l'accomplissement de cette mission, et les malheurs qui résulteraient de leur séparation

*Mariage en de bons devis,
De l'Église et de fleurs de lis,
Quand l'un de l'autre partira,
Chacun d'eux s'en ressentira.*

Hélas ! aujourd'hui nous ne nous ressentons que trop de ce divorce l'État aussi bien que l'Église de France !

Les monnaies que les rois faisaient graver, et que le peuple avait journellement en mains, étaient faites, nous le verrons plus loin, avec l'intention marquée de maintenir dans le public la pensée du rôle dévolu à la France et de le porter à en rendre grâces au divin Roi.

Tels sont nos origines, nos traditions, les titres de noblesse qui nous mirent à la tête des nations.

Dès ses premiers jours, la France remplit le rôle qui lui avait été ainsi assigné. Les États barbares qui s'étaient fondés aux dépens de l'Empire romain professaient tous l'arianisme et l'empire d'Orient suivait les erreurs d'Eutychès. Les Papes tournèrent leur regard avec confiance et amour vers la nation française ; cette confiance ne fut pas trompée ; aussi le Pape Anastase conféra à ses chefs le titre de rois très chrétiens, la France put être appelée *la Fille aînée de l'Église*, et l'histoire a proclamé *les Gestes de Dieu par la France*.

De fait l'Église dans sa course à travers les siècles, a rencontré trois principaux adversaires l'arianisme, l'islamisme et le protestantisme.

L'arianisme était favorisé par les fils de Constantin et il s'implanta parmi les conquérants barbares de l'Empire romain. L'épée victorieuse de Clovis lui porta un coup dont il ne s'est jamais relevé.

Aux VIIe et VIIIe siècles Mahomet et ses successeurs poursuivirent le nom chrétien avec fureur et fondèrent un

empire qui semblait devoir absorber tous les autres. L'épée des Francs, maniée par Charles Martel s'abattit sur les Arabes dans les champs de Poitiers et mit fin à leurs conquêtes. Plus tard cette même épée dans les mains de Godefroy de Bouillon, de saint Louis et enfin de Charles X combattit le fanatisme musulman jusqu'aux rivages d'Afrique et d'Asie.

Au XVI^e siècle, le protestantisme se montra aussi militant que l'avait été l'islamisme. Le danger fut grand en France. Mais bientôt une Ligue, où entrèrent clergé, grands et peuple, s'organisa pour la défense ; la foi fut sauvegardée chez nous, et l'Église put conserver les royaumes qui lui avaient été toujours les plus fidèles.

De nos jours, la France révolutionnaire s'est insurgée contre Dieu et contre son Christ et s'est faite l'apôtre du libéralisme, c'est-à-dire de l'affranchissement du joug divin, dans les deux mondes ; mais Pie IX, Léon XIII et Pie X n'ont pas cessé de mettre en elle leur confiance et de baser sur elle l'espoir d'une rénovation universelle, de tout -et en tous. Ce livre n'a d'autre but que de propager cette confiance en disant ce sur quoi elle s'appuie.

Cette pensée, nous oserions presque dire cette conviction est partagée par tous les peuples, et cela, malgré l'état de dégradation où notre apostasie nous a plongés.

Entre autres preuves données dans le livre *Le Problème de l'heure présente*, citons les notes de voyage de M. Buigny d'Hayence, publiées en 1890 sous ce titre *De Paris en Transsylvanie*. Il y raconte une entrevue qu'il eut à Fried avec M. Lonkay, rédacteur du *Magyar Allam*, le grand journal catholique de la Hongrie, qui lui dit « Au milieu des événements politiques de notre époque que mon métier de publiciste me force à étudier tous les jours, il y a deux points que je ne perds jamais de vue, la Papauté et la France.

« La France m'a toujours paru le pays choisi de Dieu pour défendre les droits de son Église ; *je vois douter les nations chrétiennes compter sur elle et attendre d'elle le salut...* Je redoute la lutte que vous aurez tôt ou tard à soutenir contre

l'Allemagne. La guerre entre l'empire allemand et la France est d'une -nécessité inévitable... La lutte sera terrible. Ce sera un duel à mort. Si la France avait un chef, se disant comme saint Louis le « sergent du Christ », je ne craindrais rien pour elle... Mais la France a chassé Dieu de ses lois ! Ce crime a été imité par d'autres nations catholiques. C'est son reniement national, et je me demande si Dieu ne reniera pas lui aussi ceux qui l'ont publiquement renié. »

Au jour de la Béatification de Jeanne d'Are, Pie X nous a donné l'assurance que Dieu nous tendrait les mains et que nous reviendrions à Lui et que nous reprendrions 'la suite de l'œuvre qu'il nous a été donné d'exercer dans le monde, dès le jour de notre naissance. Pussions-nous mériter d'être irrévocablement fidèles à notre vocation, attachés à notre mission « Seigneur, fais-nous revenir à toi et nous reviendrons. Donne-nous de nouveaux jours comme ceux d'autrefois ». Ainsi priait Jérémie à la fin de ses *Lamentations*. Ainsi devons-nous prier aujourd'hui, le cœur plein du souvenir des bontés du Seigneur à notre égard et des nobles œuvres de nos pères. Et le Christ qui aime les Francs en, verra saint Pierre nous redire ce qu'il nous a déjà dit par la voix d'Étienne II

« Aux hommes très excellents Pépin, Carles et Carloman, aux évêques, abbés, ducs, comtes, à toutes les armées et à tous les peuples des Francs

« Moi, Pierre, ordonné de Dieu pour éclairer le monde, je vous ai choisis pour mes fils adoptifs, afin de défendre contre leurs ennemis la cité de Rome, le peuple que Dieu m'a confié et le lieu où je repose selon la chair. Je vous appelle donc à délivrer l'Église de Dieu qui me fut recommandée d'En-Haut ; et je vous presse, parce qu'elle souffre de grandes afflictions et des oppressions extrêmes... Je vous prie et je vous conjure, comme si j'étais présent devant vous ; car, selon la promesse reçue de Notre-Seigneur et Rédempteur, je distingue le peuple des Francs entre toutes les nations... Prêtez aux Romains, prêtez à vos frères tout l'appui de vos Forces, afin que moi,

Pierre, vous couvrant de mon patronage en ce monde et dans l'autre, je vous dresse des tentes dans le royaume de Dieu¹. »

¹ Ozanam en publiant cette lettre a dit « La critique moderne ne permet plus de considérer cette lettre comme une supercherie religieuse, ni même comme une vaine prosopopée. » *Études germaniques*, t. II, p. 250.

CHAPITRE XXV.
DE CLOVIS
À CHARLEMAGNE.

Les fondements du royaume du Christ sont posés de la main de Dieu, l'édifice s'élèvera-t-il sans encombre ? Non, certes. Quand même l'histoire ne serait point là pour nous informer, il faudrait tout ignorer du jeu laissé par Dieu à la liberté humaine et de l'état de déchéance où se trouve l'humanité pour se faire cette illusion.

Le sol de la France était occupé par les Gaulois, par les Romains et par les Francs lorsque Dieu jeta les yeux sur elle et la prit à son service. Les corruptions diverses qu'apportèrent avec eux les divers peuples qui formaient l'agglomération gallo-romaine et franque opposèrent résistance à l'établissement de son règne parmi eux. Aussi l'ennoblissement moral et le progrès social ne put se développer que peu à peu.

Si nous réfléchissons à ce qu'étaient les Francs, à ce qu'étaient les Romains qui étaient venus se mêler aux Celtes, et à ce qu'étaient les Gaulois ; si nous comparons les caractères de cette population avec ceux des hommes qui nous sont dépeints dans la *Chanson de Roland* et dans l'histoire des croisades, nous devons bien reconnaître que l'œuvre accomplie par l'Église est vraiment grandiose. Rien ne démontre plus clairement ce qu'elle seule peut réaliser que la transformation des figures de Clovis et de Brunehaut en celles d'un saint Bernard, d'un saint Louis, d'une sainte Elisabeth. Chose d'autant plus merveilleuse que l'Église parut devoir être elle-même submergée par les barbares et succomber sous les assauts que leurs passions lui livraient. Si le christianisme n'est pas de ce monde, il vit et agit dans le monde, il doit par conséquent se servir d'instruments qui sont non seulement dans le monde, mais de ce monde. Le recrutement de son sacerdoce ne pouvait se faire que dans le milieu où l'Église vivait. Elle se

prémunit par le célibat. Les barbares s'arrêtèrent devant l'obligation d'une chasteté perpétuelle. Ils n'entrèrent qu'en fort petit nombre, pendant les premières générations, dans la hiérarchie ecclésiastique ; ce ne fut que plus tard qu'ils envahirent le sanctuaire. Elle fut aussi défendue par les Pontifes romains, se faisant obéir partout et ne dépendant de personne. Du haut du trône pontifical ils veillaient à la sécurité de la société chrétienne et à l'intégrité de ses lois. On en appelait au Pape lorsqu'il se produisait quelque violation des canons ou quelque attentat à la liberté et aux lois de l'Église.

Après la conversion des Francs était venue celle des Anglo-saxons. « Entre tes deux conquêtes se place, dit M. Kurth, une longue série de triomphes pour l'Église catholique. L'arianisme s'affaiblit et finit par disparaître. Les Burgondes de Gaule, les Suèves d'Espagne retournent à la foi de leurs ancêtres. En 587, ce fut le tour du grand royaume des Visigoths de faire amende honorable aux pieds du Verbe éternel. La rentrée des Lombards au sein de l'unité catholique eut lieu vers le même temps. Cet essor de l'Église au VI^e siècle est un des phénomènes les plus saisissants de l'histoire. En moins d'un siècle toute la scène du monde a été renouvelée. L'Église debout sur les ruines de la barbarie et de la civilisation païenne est maintenant libre de former, d'après son idéal à elle, les sociétés qui reconnaissent son autorité.

« Ce n'est point à dire que les Germains baptisés ne conservent, généralement parlant, un cœur et un esprit pleins des infirmités héréditaires de la barbarie. Les rendre vraiment chrétiens fut et ne put être que l'œuvre de plusieurs siècles. Le fruit ne vient qu'après la semence. La germination de la civilisation chrétienne devait être en rapport avec l'histoire de l'humanité qui a demandé quatre mille ans pour préparer l'avènement du Messie. »

La lutte entre les ténèbres et la lumière ne fut nulle part aussi manifeste que chez les Francs. Placés au centre de l'Europe et confinant à tous les peuples barbares et civilisés

dont les destinées remplissent les annales du moyen âge naissant, ils sont mêlés à tout ce qui se passe dans la chrétienté et y prennent le rôle principal. C'est chez eux que se débattent et se résolvent tous les problèmes sociaux de ce temps. Le septième siècle continue l'œuvre du sixième.

« Il s'ouvre, dit Dom Pitra, sous l'un de ces rares pontifes dont le règne se mesure par des siècles. Grégoire le Grand a mis hautement la main sur son époque. Le mouvement imprimé par son bras puissant remue profondément les Gaules. Arnulf, Cunibert, Ouen, Éloi, Léodégar mettent au front du Franc une onction royale et sacerdotale que rien n'effacera... Et comme arrhes de ce sacre national, deux rois, trois reines, une foule de mérovingiens sont envoyés aux tabernacles éternels escortés d'une triomphale légion d'âmes sanctifiées par les lis naissants de la France¹. »

« La reine sainte Bathilde réunit autour d'elle un sénat d'évêques. Tout dans les *Actes* les plus importants que nous connaissons tend à l'exaltation du règne de Dieu par la grandeur de la France du dedans .et du dehors. L'ère sociale du christianisme commence² ». « Assurément ce ciel a ses taches ; mais qu'on veuille bien se reporter au point de départ, et qu'on dise comment avec de pareils éléments il a été possible ; sans un secours divin, d'arriver en quelques jours à ces myriades de saints qui couronnent le septième siècle ; en quelques années à un Charlemagne ; en quelques générations à ce peuple de saint Louis, enthousiaste, artiste et poète, se jouant de la matière, du temps et de l'espace ; spiritualisant les éléments et condensant les idées ; se dégageant de sa glèbe pour vivre par sa foi dans la sphère des esprits, pour habiter dans les symboles et se familiariser avec les vues mystiques les plus déliées ; et plus poète même et plus artistique que ses imagiers, ses maçons et ses tailleurs de pierres vives, faisant d'une figure, une parole ; d'un fait, une parabole ; d'un tableau, un livre ; d'un édifice, une

¹ *Histoire de saint Léger*, Introduction.

² *Ibid.*

épopée. C'est l'œuvre des papes, des évêques, des moines, c'est surtout l'œuvre des saints¹. »

Le peu qui nous reste des objets d'art de cette époque, ses églises et ses livres montrent que ce tableau n'a rien d'exagéré.

¹ Dom Pitra, *Histoire de saint Léger*, Introduction, XXVII.

CHAPITRE XLIV.
L'ENTRÉE EN CAMPAGNE
ET LE SIÈGE D'ORLÉANS

Jeanne se fit faire à Poitiers un étendard d'azur sur lequel était peint un « coulon¹ » blanc tenant en son bec une banderolle portant ces mots « De la part du Roy du ciel ».

Mais « par commandement de Dieu » elle dut en prendre un autre. Voici la description qu'elle en fit à ceux qui s'étaient faits ses juges

« J'avais une bannière au champ semé de lis. Il y était figuré Notre-Seigneur portant le monde avec deux anges, un de chaque côté. Elle était blanche, en toile blanche dite boucassin. Les franges étaient de soie. Les noms Jhésus-Maria y étaient inscrits par côté. J'aimais bien mon épée, mais j'aimais plus, quarante fois plus, mon étendard. Tout l'étendard était commandé de par Notre-Seigneur, par les voix de sainte Catherine et de sainte Marguerite qui me dirent « Prends l'étendard de par le roi du ciel. Prends-le hardiment et Dieu t'aidera ».

Ainsi équipée, Jeanne partit en guerre.

Le pain manquait à Orléans. On entreprit de ravitailler la ville assiégée. Hommes et vivres se réunirent à Blois et Jeanne s'y rendit le 21 ou 22 avril 1429. Son premier soin fut de faire savoir à ces pillards, qui maugréaient de se voir mettre sous la conduite d'une femme qu'ils se missent en état d'être en la grâce de Dieu ; que s'ils sont en bon état, avec l'aide de Dieu, ils obtiendront la victoire.

Le convoi de vivres étant prêt le 23 avril, Jeanne se mit en marche vers Orléans au chant du *Veni Creator*. Le 29 elle atteignit Chécy. Dunois qui commandait dans Orléans la

¹ (NDE) Coulon du latin *columbum*, colombe ; dans certaines régions de France, le patois a conservé le mot « coulon » pour désigner le pigeon.

poignée de ses défenseurs vint au devant d'elle. « Est-ce vous, lui cria-t-elle, qui avez conseillé de me faire venir par ce côté-ci (par la rive gauche de la Loire et non par celui où étaient Talbot et les Anglais) ? »

— Dunois répondit qu'il n'avait pas semblé possible à lui et à son conseil de résister aux Anglais.

— « En nom Dieu, le conseil de mon Seigneur est plus sage que le vôtre. Les vivres fussent entrés sans passer par la rivière. »

Les eaux de la Loire étaient basses et le vent contraire.

« N'ayez crainte, dit-elle, attendez un petit instant. En nom Dieu, le vent changera, et tout entrera sans que personne y fasse empêchement.

La crue vint, la rivière coula « à plain chantier » et le vent devint favorable.

Christophe d'Harcourt lui demanda un jour de dire en présence du roi la manière dont son conseil lui parlait. Le roi joignit ses instances à celles de « son conseiller. « Quand je suis peinée, dit-elle, de ce que l'on ne croit pas ce que je dis de la part de Dieu, je me retire à l'écart et je prie. Alors j'entends la Voix qui me dit « Fille de Dieu, va, va, va, je serai ton aide, va ! » En entendant cette voix, je ressens une très grande joie et je voudrais être toujours dans cet état ».

Jeanne entra à Orléans le vendredi 29 avril 1429 à huit heures du soir. La ville était assiégée depuis le 12 octobre 1428. Les Anglais, nombreux, bien pourvus d'artillerie et de poudre, bien garnis de vivres, l'avaient ceinturée de bastilles reliées entre elles par des chemins couverts. Ils n'avaient aucun doute sur l'issue du siège, et la chute de cette ville, c'était celle du royaume tout entier.

Jeanne montée sur un cheval blanc, faisant porter son étendard devant elle, entourée des plus vaillants gens de guerre, vit venir au-devant d'elle bourgeois et bourgeois, portant des

torches, donnant des signes de joie, comme s'ils avaient vu Dieu descendre parmi eux¹. « Enfin, s'écriaient-ils, nous allons être, par le moyen de la Pucelle, délivrés de nos ennemis ». Et ils la regardaient « moult affectueusement et se sentaient déjà tout réconfortés ».

Le lendemain, 30 avril, la Pucelle fit aux Anglais une première sommation. Ils répondirent par des moqueries et des injures « Vachère, ribaude, tu seras arse² (brûlée). »

Le dimanche 1er mai, elle renouvela sa sommation.

Le mardi, fête de l'Invention de la Sainte-Croix, elle assista à la procession. Lorsqu'on rentrait à la cathédrale, un docteur, « très sage homme », messire Jean Mascon, s'approcha d'elle et lui dit « Croyez-vous vraiment que le siège soit levé ? — En nom Dieu, oui, je le crois. — Pourtant, ils sont bien fortifiés et ce sera grande affaire de les mettre dehors. — Il n'est rien d'impossible à Dieu », répliqua-t-elle. »

Le 4 mai elle enleva la bastille Saint-Loup.

Le 5 mai, fête de l'Ascension fut consacré à la prière. Jeanne reçut la communion et fit publier que nul n'allât le lendemain à l'assaut sans s'être présenté à confesse. Il fut fait comme elle l'avait ordonné.

La bastille des Augustins était la plus forte, elle fut attaquée le 6 mai. Les Français furent repoussés. Jeanne ramena ses gens au feu, planta son étendard sur le fossé et cria « Allons hardiment, en nom Dieu. N'en doutez pas, la place est nôtre ». La bastille fut prise et livrée aux flammes.

Restait la bastille des Tourelles ou du Pont « Par mon martin, dit Jeanne, j'aurai demain les tours de la bastille du Pont ».

Lorsqu'elle rentra en ville, on lui fit connaître que les capitaines avaient tenu conseil et reconnu que les Français

¹ Journal du siège d'Orléans.

² (NDE) *Arse*, du latin *ardere*, incendier ; qui a donné le verbe *ardre*, parfois *ardoir* brûler ; v. le subst. « ardeur ».

étaient trop peu nombreux pour tenter l'attaque, qu'il fallait attendre le secours du roi.

« Vous avez été à votre conseil ; j'ai été au mien. Et croyez que le conseil de mon Seigneur s'accomplira et tiendra, au lieu que le vôtre périra Puis se tournant vers son chapelain, elle dit

« Demain vous vous lèverez encore plus matin que vous ne l'avez fait aujourd'hui. Vous aurez soin de vous tenir près de moi, car j'aurai à exécuter la plus difficile besogne que j'aie jamais eue. Demain il sortira du sang de mon corps à la hauteur de ma poitrine ».

Le samedi 7, Jeanne d'Are entendit la messe, « reçut en moult grande dévotion le précieux corps de Jésus-Christ a, puis monta à cheval. Son hôte voulut l'arrêter pour lui faire manger une alose. « En nom Dieu, gardez-la pour ce soir à souper. Nous repasserons le pont et ramènerons un Godon¹ qui en mangera sa part ».

La porte de Bourgogne était fermée, herse levée. Le sire de Gaucourt, chargé de faire exécuter les ordres des chefs militaires, fit connaître la consigne à Jeanne qui arrivait au galop « Nul ne doit aujourd'hui sortir d'Orléans ». — « Vous êtes un vilain homme, que vous le vouliez ou non, les gens de guerre vaudront et gagneront comme ils ont gagné. En nom Dieu, je ferai ce que j'ai dit. Qui m'aimera me suivra ». Jeanne dut défendre Gaucourt contre les hommes d'armes et les bourgeois qui la suivaient. La porte fut ouverte, les Français passèrent la Loire et se portèrent contre les Tourelles.

— « Ayez bon cœur, leur cria Jeanne et bon espoir ; vous aurez la bastille bien brief ».

L'attaque commença vers dix heures. Jeanne fut blessée au cou par une flèche, comme elle l'avait prédit. On l'emporta. On mit une compresse d'huile d'olive sur la blessure. Les Anglais, voyant Jeanne hors de combat, avaient repris cœur, et repoussé

¹ Sobriquet donné aux Anglais (NDE) déformation de *God dam* (*God damned*), juron favori des Anglais.

les Français. Les chefs de ceux-ci voulurent remettre l'assaut au lendemain. Jeanne revint au feu et dit à Dunois « Ne vous retirerez pas, en nom Dieu, vous entrez bien brief dedans, n'avez doute ».

La Pucelle alla prier à l'écart l'espace d'un demi-quart d'heure ; puis se levant — « Ah ! mon étendard, mon étendard ! cria-t-elle ». Les Français accoururent à elle. Elle s'approcha du fossé et dit à Guy de Cailly « Donnez-vous de garde quand la queue de mon étendard touchera le mur du boulevard ». — « Jeanne, la queue y touche. » — « Dedans, enfants. En nom Dieu, ils sont nôtres ».

L'assaut fut donné. Les Français franchirent fossés et murailles comme par « miracle de Dieu » et mirent le feu aux tourelles. La Pucelle rentra à Orléans « par le pont ».

Le dimanche 8, les Anglais semblaient se préparer au combat ; ceux d'Orléans voulaient sortir de la ville « N'attaquez pas, dit Jeanne. Si les Anglais attaquent les premiers, défendez-vous hardiment ; n'avez point peur et vous les aurez ».

Elle fit avancer les prêtres et célébrer la messe. Puis elle leur dit « Regardez si les Anglais tournent vers vous le visage ou le dos ».

Ils tournaient le dos et s'en allaient.

« Eh bien ! laissez-les partir. Et nous allons remercier Dieu, car c'est aujourd'hui dimanche ».

Et la Pucelle chevauchant, l'étendard en main, au milieu de ses gens, rentra en ville.

Orléans était délivré.

« Il y eut grande exaltation chez tout le peuple et merveilleuse louange aux vaillants défenseurs surtout à Jeanne la Pucelle. Et elle dit « Ce n'est pas moi, c'est Dieu qu'il faut remercier. »

« Et l'on fit procession pour remercier Notre-Seigneur. »

Orléans délivré, Jeanne dit à Charles VII « Gentil dauphin, mettez-moi en besogne, car je ne donnerai

guères, une année pas beaucoup plus.

« Gentil sire, venez prendre votre noble sacre à Reims je suis fort aiguillonnée que vous y alliez ; là vous recevrez votre sacre et l'on verra que vous êtes le vrai roi. »

Et à l'armée ; « Par mon martin, je conduirai le gentil roi Charles et sa compagnie audit lieu de Reims, sûrement et sans déboubrier (sans empêchement) et là vous le verrez couronner ».

Cela dit, elle court à de nouvelles victoires à Jargeau, à Baugency, à Patay. Suffolk et Talbot, les deux grands capitaines de l'armée anglaise, tombent aux mains de ses soldats. Auxerre demande une trêve. Troyes et Châlons font leur soumission ! tout cela en huit jours !

« Quand on lui disait, dépose Paquerel au procès de réhabilitation, que « on ne vit jamais fait pareil à celui que vous accomplissez », elle répondait — « Mon Seigneur a un livre sur lequel ne lit aucun clerc quelque parfait qu'il soit en cléricature ».

La voici à Reims. Cette ville venait de renouveler son serment de fidélité à l'Anglais, lui donner avis de la marche en avant de Charles VII et lui demander d'arrêter sa course, elle était excellemment bien défendue. Charles VII redoutait une résistance invincible.

« N'ayez crainte, gentil dauphin, les bourgeois viendront au devant de vous... Avant que vous soyez sous les murs de leur ville, ils feront leur soumission !

— « Mais s'ils résistaient, nous n'avons ni artillerie suffisante, ni machine de guerre à mener un siège.

— « N'importe ! marchez toujours et ne faites doute. Si vous voulez agir hardiment, vous serez bientôt maître de tout le royaume. »

« Le 16 juillet au matin, les notables bourgeois de Reims vinrent remettre les clefs de la ville ès mains de Charles VII ».

Le soir même Charles et la Pucelle entrèrent clans la ville du sacre.

Les habitants vinrent au devant de leur seigneur, bannières déployées, en chantant Noël ! Noël ! au roi de France. Les Anglais se hâtèrent de sortir par la porte opposée.

Le lendemain, dimanche, 17 juillet 1429, Charles VII fut sacré. Les dames de Reims avaient passé la nuit à préparer les ornements.

CHAPITRE LXXIII.
LA FRANCE APPELÉE À RESTAURER LE RÈGNE
DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

Au chapitre cinquante-huitième nous avons rapporté les paroles que S. S. Pie X adressa, le 29 novembre 1911, aux Cardinaux français qu'il venait de créer « Le peuple qui a fait alliance avec Dieu aux fonts baptismaux de Reims se convertira et retournera à sa première vocation... Va, fille première née de l'Église, nation prédestinée, vase d'élection, va porter, comme par le passé, mon nom (c'est Jésus-Christ qui parle) devant tous les peuples et devant les rois de la terre ».

Ces paroles n'étaient point une nouveauté. Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même en avait prononcé de semblables de 1673 à 1675, puis en 1689, il y a bientôt deux siècles et demi. Comme nous l'avons déjà observé, il n'y a à s'étonner de ce long espace de temps que ceux qui mesurent la vie de l'humanité à la brièveté de leur propre vie.

N'est-ce point une chose bien digne de considération ? Au quinzième siècle, la Bienheureuse Jeanne d'Arc fait signer à Charles VII l'acte par lequel il reconnaît Notre-Seigneur Jésus-Christ pour son suzerain. Deux cent quarante-deux ans après, la Bienheureuse Marguerite-Marie est chargée par le divin Roi de dire au roi de France qu'il lui est demandé de consacrer à son divin Cœur sa puissance et son royaume. Et voici qu'après une nouvelle période de deux cent trente et un ans, la sainte Pucelle est placée sur les autels pour, de là, dire avec plus d'autorité que jamais Jésus est le Roi des rois, il est plus particulièrement le suzerain des rois ou des chefs de France.

Donc, au XVIIe siècle, Jésus découvrant à la Bienheureuse Marguerite-Marie son cœur tout déchiré et transpercé de coups,

lui dit « Voilà les blessures *que je reçois de mon peuple choisi*. Les autres se contentent de frapper sur mon corps, ceux-ci attaquent mon cœur qui n'a jamais cessé de les aimer ». Notre-Seigneur ajoutait « Mais mon amour cédera enfin à ma juste colère pour châtier ces orgueilleux qui me méprisent et n'affectionnent que ce qui m'est contraire ». Ces menaces ne se sont que trop réalisées !

D'abord de 1789 à 1814, que de sang répandu ? Et après de nouveaux avertissements en 1830 et en 1848, nouveau châtiment en 1870-1871. Nous ne sommes pas convertis de nouveaux et plus grands outrages à ta souveraine majesté de Dieu et de son Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ ont été commis, sont perpétrés chaque jour avec une insolence de plus en plus provocatrice. Aussi de nouveaux châtiments nous sont-ils annoncés.

Toutefois, *le peuple choisi* ne sera point rejeté.

Dans deux lettres adressées en 1689 à la Mère de Saumaise, la Bienheureuse Marguerite-Marie fit connaître les grands desseins que le divin Sauveur avait sur la France et qu'il lui avait révélés, « desseins qui ne peuvent être exécutés, dit-elle, que par sa Toute-Puissance qui peut tout ce qu'il veut ». Ces grands desseins les voici¹

« Fais savoir au fils aîné de mon Sacré-Cœur que mon Cœur adorable veut triompher du sien et, par son entremise, des grands de la terre. Il veut régner dans son palais, être peint sur ses étendards et gravé dans ses armes pour les rendre victorieuses de ses ennemis en abattant à ses pieds ces têtes orgueilleuses et superbes pour le rendre triomphant de tous les ennemis de la Sainte Église² ». C'est bien le roi du ciel qui parle en maître aux rois du monde, Lui, le Roi des rois. Qui ne fait, dans son esprit, un rapprochement, entre les paroles de la sainte Pucelle à Charles VII et les paroles que Jésus met, sur les lèvres de la Bienheureuse Marguerite-Marie ; entre l'acte

¹ Lettre XCVII.

² *Le règne du cœur de Jésus*, II, p. 409.

que Jeanne exigea de Charles VII et l'acte que Notre-Seigneur Jésus-Christ exige du fils aîné de son Sacré-Cœur ?

Ce message pour le roi de France fut donné à la Bienheureuse Marguerite-Marie peu après la *Déclaration de 1682* qui était comme une sorte de révolte contre l'autorité sacerdotale et l'autorité royale de Notre-Seigneur Jésus-Christ. De sorte que l'on peut croire que, dans la pensée et la volonté du divin Sauveur, la rénovation sociale, le retour à la civilisation chrétienne qui doit prendre son principe dans son Sacré-Cœur, devront être inaugurés par le roi de France, en renonçant tout d'abord à toute espèce de gallicanisme.

Ce roi était-il, ne pouvait-il être que Louis XIV ? Nous n'avons pas à entrer dans le débat qui s'est élevé sur cette question. Ce qui est certain, c'est que la famille royale n'a jamais refusé de souscrire au pacte qui lui était proposé et de mettre sa confiance dans l'observation de la clause qui y était inscrite. On sait le vœu par lequel Louis XVI consacra au Cœur sacré de Jésus sa personne, sa famille, son peuple, promettant d'ériger le sanctuaire demandé, mais sa destinée à lui était d'expier les fautes de ses pères et celles de la nation. Auparavant, le Dauphin, fils de Louis XV, de concert avec sa sœur, Marie-Louise de France, et leur pieuse mère, Marie Leczinska, fit élever un autel au Sacré-Cœur dans la chapelle du palais de Versailles. Et plus tard, Louis XVIII, au témoignage de la Bienheureuse Madeleine Barat avait formé le projet d'exécuter le vœu de son frère « Il y a lieu d'espérer, dit-elle, que Sa Majesté cédera aux désirs de ses plus fidèles sujets, et qu'accomplissant le vœu de Louis XVI, il mettra son royaume sous la protection du Sacré-Cœur¹ ». On sait la

¹ *Mois du Sacré-Cœur*, par Mgr de Ségur, ch. XXXIII. La pensée de Louis XVIII s'arrêtait sans doute à ce qui n'était que la partie matérielle du message l'érection d'un temple, d'un autel. L'essentiel, le règne social du

réponse que le Comte de Chambord opposa aux propositions qui lui étaient faites d'un gouvernement libéral « Pour que la France soit sauvée, il faut que Dieu y rentre en maître, pour que je puisse régner en roi ». Ces paroles autorisent la pensée que s'il avait régné, il aurait restauré l'autorité royale et l'autorité sacerdotale du Fils de Dieu.

C'était le point principal du programme tracé par la sainte Pucelle et consacré par la parole du Roi des rois lui-même. Le reste ne vient qu'en seconde ligne. Un temple doit être élevé et l'image du Sacré-Cœur doit y être placée, mais parce que le roi et tous les pouvoirs publics doivent venir y faire hommage de leur autorité à l'Autorité souveraine. Le Sacré-Cœur doit être peint sur les étendards et gravé dans les armes, mais comme témoignage perpétuel de cet hommage et de cette consécration. Beaucoup n'ont vu dans la révélation de Paray-le-Monial que ce temple et ces étendards et n'ont parlé d'aucune des conditions posées par Notre-Seigneur pour qu'il ramène la paix dans notre société. *La paix ne peut régner que dans l'ordre.* L'ordre est que Notre-Seigneur Jésus-Christ soit reconnu comme étant le Roi des rois et le Seigneur des Seigneurs, ainsi que l'a déclaré la sainte Pucelle. Des deux lettres écrites par le Bienheureuse Marguerite-Marie, l'une à la Mère de Saumaise, le 17 juin 1689¹, l'autre au P. Croiset, le 15 septembre, même année, il résulte que les désirs et les volontés exprimés par le divin Roi peuvent être ainsi resumés

1° Il devra entrer avec pompe et magnificence dans la maison des princes et des rois et y régner ;

2° Il veut commencer par établir son empire en France et dans le cœur du roi de France, par la consécration que celui-ci fera de lui-même au divin Cœur ;

3° Il a choisi le roi de France, pour relever, devant les hommes, les opprobres qu'il a eus à souffrir ;

Christ, pouvait-il y penser, dans l'état d'esprit où les philosophes du XVIIIe siècle avaient mis ses contemporains ?

¹ Lettre 98.

4° Il veut, par l'entremise du roi de France, triompher du cœur des grands de la terre.

Ce n'est donc pas au seul roi de France, mais aux rois et aux princes que Notre-Seigneur s'adresse. Tous doivent lui faire hommage de leur autorité, prendre l'engagement de se servir de leur puissance pour l'exalter devant leurs peuples. Glorieux hommage qui les exaltera, en jetant sur leur personne royale un reflet de la majesté divine. S'il s'adresse directement au roi de France, c'est afin que ce monarque, par l'influence de son exemple, entraîne les autres nations sous l'étendard du Sacré-Cœur.

« Dans cette chose, écrivait la Bienheureuse dans cette même lettre (*Lettre 104*), tout paraît très difficile, tant pour les grands obstacles que Satan se propose d'y mettre que pour toutes les autres difficultés », Les premières de ces difficultés et les plus insurmontables venaient du gallicanisme et du jansénisme qui régnaient alors souverainement. Et pour ce qui est des obstacles que Satan se préparait d'y mettre, la Bienheureuse n'en prévoyait sans doute point la grandeur. Elle ne pouvait se figurer ce que serait la Révolution qu'il susciterait, révolution proprement satanique.

« Mais, ajoutait la Bienheureuse, Dieu est au-dessus de tout... Il faut attendre avec patience, car cet adorable Cœur saura bien faire chaque chose en son temps ».

Le temps semble venu.

Théologiquement le gallicanisme et le jansénisme sont morts. Pratiquement le jansénisme perd chaque jour du terrain, mais le gallicanisme est arrivé à sa dernière conséquence, la séparation de l'Église et de l'État. Nous sommes témoins des résultats extérieurs de la déclaration de 1682. Ils avaient été atteints par la constitution civile du clergé ; ils le sont, moins violemment, mais peut-être d'une façon plus efficace, par la *loi de séparation*.

Et c'est pourquoi les difficultés que la Bienheureuse Marguerite-Marie prévoyait devoir s'opposer à l'exécution des desseins du divin Sauveur paraissent plus insurmontables que jamais. Cependant, après avoir dit que la toute-puissance divine pouvait seule en triompher, elle affirme maintes fois que le divin Cœur régnera malgré tous ceux qui voudraient s'y opposer et que Satan demeurera confus avec tous ses adhérents¹, d'autant plus confus que Dieu se servira, pour l'accomplissement de ses volontés, des instruments les plus faibles, les plus misérables, « tant pour aveugler et confondre le raisonnement humain que pour faire voir sa puissance, qui peut tout ce qu'il lui plaît² ». « Il régnera ». La Bienheureuse répète très souvent ces mots dans ses Lettres et ses autres écrits³.

La même promesse a été renouvelée le 2t juin 1823 à une religieuse du Couvent des Oiseaux, à Paris, Sœur Marie de Jésus « La France est toujours bien chère à mon divin Cœur. Je prépare toutes choses pour qu'elle lui soit consacrée, (par celui qui est qualifié pour parler au nom de la nation) ; après quoi je lui réserve un déluge de grâces. La France sera consacrée à mon divin Cœur et toute la terre se ressentira des bénédictions que je répandrai sur elle. La foi et la dévotion reflleuriront en France par la bénédiction de mon divin Cœur.

Encore une fois, « cela ne peut être exécuté que par la Toute-Puissance qui peut tout ce qu'elle veut ».

Cependant nous y pouvons quelque chose. C'est de demander par nos prières et nos pénitences, comme nous en a averti Notre-Dame de Lourdes, l'intervention de cette Toute-Puissance. Cela, c'est dans la possibilité de tous. Ceux qui sont

¹ Lettre XCIV.

² Lettre CIV.

³ Lettre 38, p. 76 ; — lettre 58, p. 115 ; — lettre 98, p. 198 ; — lettre 114, p. 24 ; — lettre 54, p. 107 ; — lettre 85, p. 163 ; — lettre 93, p. 188 ; — lettre 95, p. 192 ; — lettre 16, p. 119 ; — lettre 105, p. 219 ; etc., etc. *Vie et œuvres de la B. Marguerite-Marie*, t. 71.

en situation d'éclairer les foules, prêtres et écrivains, ont de plus le devoir de dégager la vérité chrétienne de l'erreur révolutionnaire, et de préparer ainsi les voies à celui auquel le divin Cœur confiera la grande œuvre de la régénération sociale et religieuse. A ce blasphème, constamment proféré depuis les encyclopédistes et même depuis la Renaissance, « *Nolumus hunc regnare super nos* », ils doivent opposer en tous lieux, à tout propos et de toutes manières le mot de saint Paul « *OPPORTET ILLUM REGNARE.* »